



Lettre ouverte à Monsieur le Proviseur du GLFL

Beyrouth, le 14 Mars 2023

Monsieur le Proviseur,

Nous nous permettons de nous adresser à vous afin de faire valoir notre mécontentement quant à la grève des professeurs de droit libanais de ce jour.

Nous, parents d'élèves, sommes extrêmement en colère tant à l'égard des professeurs que de la direction de l'établissement.

En effet, dès le mois de septembre 2021, conscients de la baisse du pouvoir d'achat des professeurs compte-tenu de la crise, les parents d'élèves se sont mobilisés de manière volontaire afin de compenser une partie de la perte de leur rémunération salariale.

Les parents d'élèves ont par la suite soutenu les ingénieries financières mises en œuvre par la MLF (frais de scolarité en livres libanaises multipliés par 2,5 et CFD obligatoire en dollars américains) pour garantir le bon fonctionnement du GLFL.

Notre attachement à cette institution scolaire n'est donc pas à démontrer.

Il semble cependant qu'il n'en va pas de même pour la MLF et le corps enseignant du GLFL.

Il ne nous appartient pas de commenter la politique salariale de la MLF à l'égard de ses employés relevant du droit libanais. Toutefois, nous constatons aujourd'hui que tous les établissements scolaires privés du Liban sont ouverts et poursuivent la dispense des enseignements de manière normale, à l'exception des établissements en gestion directe de la MLF.

Cela est incompréhensible, inadmissible et récurrent.

Ne pensez pas que nous nous opposons à l'usage du droit de grève des professeurs à la suite d'un appel de leur syndicat. Nous n'en avons ni les moyens ni l'intention.

Il est toutefois plus que regrettable que les revendications du syndicat ne trouvent écho que dans les établissements scolaires de la MLF.

L'absence de communiqué du comité des professeurs justifiant leur décision est tout autant regrettable. Elle laisse présumer l'indifférence des professeurs à notre égard et celui de nos enfants.

Nous aussi, parents, sommes plus qu'affectés par la crise économique et financière. Mais nul ne s'est soucié de savoir comment nombre d'entre nous peuvent régler des frais de scolarité de plusieurs dizaines de millions de livres libanaises. Pourtant, certains d'entre nous ne perçoivent encore qu'un

modeste salaire en livres libanaises, d'autres ont vu leurs dépôts bancaires bloqués et leurs capacités de retraits limitées par leurs banques.

Nul d'entre vous ne s'est interrogé sur la capacité financière des parents à procéder à des règlements en dollars américains imposés par l'adoption arbitraire de la CFD.

Nul d'entre vous ne s'interroge sur les effets d'une grève des professeurs quant à l'organisation de notre quotidien professionnel et aux répercussions financières d'une journée non travaillée.

Enfin, il semble que nul n'ait conscience de l'image négative voire nuisible donnée par ces mouvements de grève à répétition qui n'affectent bien souvent que les établissements de la MLF.

Les limites de notre patience et de notre bienveillance ont été atteintes aujourd'hui.

Nous avons rempli bien plus que nos obligations contractuelles.

Nous vous demandons d'assurer à l'avenir la continuité de l'enseignement dû à nos enfants et nous demandons au corps enseignant d'assumer ses responsabilités.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Proviseur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Comité de Parents